

Melle ROGER Chrestiane

Le 16/11/92

112, Rue du 13 Mars 1962

71000 MACOM

FRANCE

REPÚBLICA DE CHILE			
PRESIDENCIA			
REGISTRO Y ARCHIVO			
NR.	92/26997		
A:	20 NOV 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	F.W.M.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	P.V.S.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	J.R.A.	<input type="checkbox"/>

Sr Patricio Aylwin
Azócar

Presidente de la
República
SANTIAGO

Monsieur le Président,

C'est en qualité de membre d'Amnesty International que je me permets de vous adresser cet appel.

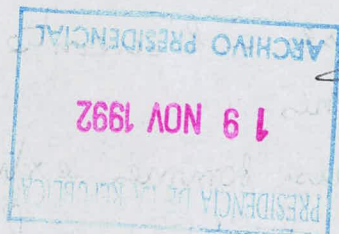
A l'occasion de la commémoration de son ^{100^{ème}} anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, nous nous intéressons plus particulièrement aux violations des droits de l'homme commises à l'encontre des populations indigènes.

À ce sujet nous sommes extrêmement préoccupés par la disparition, à la suite de leur arrestation, le 10 octobre 1973 à

le premier de ces 10 personnes: Carlos Alberto Cayumán Cayumán, Eliseo Maximiliano Tracanas Pincheira et ses oncles Alejandro Antonio et José Miguel, Mauricio Segundo Cerifianco Reyes, José Héctor Bórquez Leiva, Modesto Juan Reimante Raifán et ses frères Alberto et Ernesto, Luis Rivera Catiricho.

A ce jour, les responsables de ces disparitions, restent impunis; c'est pourquoi, nous vous demandons d'agir pour qu'ils soient traduits en justice, ainsi que l'abrogation de la loi d'amnistie de 1978 (décret loi 2131) qui a déjà empêché que soient menées à bien des enquêtes judiciaires approfondies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération



ROGER